

MISE À JOUR : Modifications approuvées du système d'émissions pour les véhicules TDI de 2,0 L

Les organismes de réglementation des États-Unis ont approuvé une modification du système d'émissions pour les véhicules à boîte automatique ou manuelle équipés d'un moteur TDI de 2,0 L suivants :

- Volkswagen Jetta – années modèles 2009 à 2014
- Volkswagen Jetta Wagon – année modèle 2009
- Volkswagen Golf – années modèles 2010 à 2013
- Volkswagen Golf Wagon – années modèles 2010 à 2014
- Volkswagen Beetle – années modèles 2013 et 2014
- Audi A3 – années modèles 2010 à 2013

Si vous êtes propriétaire ou locataire d'un de ces véhicules, la modification (qui comporte une mise à jour logicielle et mécanique) est maintenant offerte gratuitement chez le concessionnaire de votre choix au Canada. Un avis est actuellement transmis aux propriétaires et locataires touchés leur donnant plus de précisions sur la modification.

En outre, une modification approuvée du système d'émissions est offerte au Canada pour les véhicules Audi A3, ainsi que les véhicules Volkswagen Beetle, Golf, Golf Sportwagon, Jetta et Passat à boîte automatique ou manuelle de l'année modèle 2015 équipés d'un moteur TDI de 2,0 L. Une modification approuvée du système d'émissions est également offerte au Canada pour les véhicules Volkswagen Passat à boîte automatique des années modèles 2012 à 2014 équipés d'un moteur TDI de 2,0 L. Plus de renseignements sur ces modifications sont disponibles à la section [Modification approuvée du système d'émissions](#) du présent site Web.

Veuillez noter que, si vous êtes admissible au Règlement, vous pourriez avoir droit à d'autres indemnités plutôt que la modification du système d'émissions. **Si vous pensez être visé par le Règlement, nous vous recommandons de communiquer avec le Centre des réclamations du règlement canadien au 1 888 6704773 avant de participer au rappel pour la modification du système d'émissions.**